Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501901-20260602-46PARTRPELOUVIG-DE

²Département : **ILLE et VILAINE**
Arrondissement : **FOUGERES – VITRE**
Commune : **MONTHAULT – 35420 – 6 rue des écoles -**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 046/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09

L'an deux mil vingt-six, le 02 juin
Le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Roger BUFFET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mai

Présents : M Roger BUFFET, M Jean-François NIVLET, Mme Virginie HATTE, M Gérard COUASNON, M Sébastien CHESNEL, Mme Colombe DELFERIERE, M Stéphane CHARBONNEL, M Sébastien FRETAY, Mme Amélie DELLEMMES,
Absentes : Mme Catherine LETINTURIER-CHARBONNEL, Mme Lucie DUVAL

M Jean-François NIVLET est nommé secrétaire de séance.

Objet : Participation de la commune au relais petit enfance RPE de Louvigné-du-Désert

Monsieur le Maire rappelle
Par délibération n° 52/2025 en date du 30 septembre 2025, la commune a validé la convention d'entente et de fonctionnement du Relais Petite Enfance entre la commune de Louvigné-du-Désert et les communes partenaires.
Monsieur le Maire propose
De valider la participation de la commune pour un montant de 767,00€ pour l'année 2025

Apres en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 09 voix pour,
- adoptent le montant de la participation de 767,00 € pour l'année 2025
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette demande.

Délibéré en séance les jour mois et an dessus

Le MAIRE

Roger BUFFET

MONTHAULT MAIRIE 35420 (ILLE-ET-VILAINE)

Pour Copie Conforme
Le Secrétaire

Jean-François NIVLET

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :